

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2275

26 septembre 2011

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| 2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels) ..... | 109194 | Sparta Investments Holding .....                      | 109184 |
| Achats Actions Benelux Investments S.A. ....                     | 109199 | SPEI (PolymerLatex) S.à r.l. ....                     | 109164 |
| ADM Groupe S.à.r.l. ....   | 109194 | Speld S.à.r.l. ....                                   | 109194 |
| AIMG S.à r.l. ....   | 109194 | Stefan Altmeyer GmbH .....                            | 109165 |
| Anasco Holding Company S.A. ....                                 | 109195 | St.Quadrat S.A. ....                                  | 109165 |
| Antonie Sàrl .....   | 109195 | Sunridge S.A. ....                                    | 109165 |
| Antonie Sàrl .....   | 109195 | Tempus Holdings A S.à r.l. ....                       | 109165 |
| Antonie Sàrl .....   | 109199 | Tempus Holdings B S.à r.l. ....                       | 109166 |
| Atradius Credit Insurance .....                                  | 109199 | Thai Union EU Seafood 2 S.A. ....                     | 109181 |
| Autocars Ecker S.à r.l. ....                                     | 109194 | Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS .....      | 109181 |
| Chabert Private S.A. SPF .....                                   | 109196 | Titan Luxco 1 S.à r.l. ....                           | 109181 |
| HC Trademarks S.à r.l. ....                                      | 109154 | Tom's Fleesch S.A. ....                               | 109181 |
| Intelsat Global Holdings S.A. ....                               | 109166 | Tradenet Europe S.A. ....                             | 109182 |
| Scott International S.A. ....                                    | 109154 | TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) II ..... | 109182 |
| SGF International S.A. ....                                      | 109154 | Trèves Offices SA .....                               | 109181 |
| Sitos International S.A. ....                                    | 109162 | Tycon S.A. ....                                       | 109182 |
| Skans Holding S.à r.l. ....                                      | 109163 | UFG-LFP International .....                           | 109183 |
| Skarman & Skarman S.A. ....                                      | 109163 | Ulysses .....   | 109183 |
| Socfiba S.A. ....  | 109163 | Unitpool Asset Management Alpha S.à r.l. ....         | 109182 |
| SOCIETE BARBIER Luxembourg .....                                 | 109163 | Universal-Investment-1 SICAV-FIS .....                | 109183 |
| Société de Gestion et Travaux .....                              | 109164 | Universal Securitisation Solutions .....              | 109182 |
| Société de Groupements Financiers S.A. ....                      | 109154 | VBC Immo S.à r.l. ....                                | 109184 |
| Société de Participations François Muller .....                  | 109164 | Vesta Investments S.A. ....                           | 109193 |
| Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles .....     | 109163 | Villa Schlammeestee S.à r.l. ....                     | 109200 |
| Soluxfi S.A. ....  | 109164 | Vitus Immobilien S.à r.l. ....                        | 109183 |
| SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière) .....     | 109164 | Whirlwind Participations S.A. ....                    | 109193 |
|  |        | Yukos Capital S.à r.l. ....                           | 109193 |

**Scott International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 82.851.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS-COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011109481/15.

(110124152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**SGF International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société de Groupements Financiers S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 6.466.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FIDUCIAIRE CORFI  
EXPERTS-COMPTABLES  
63-65, Rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011109483/16.

(110124118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**HC Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 162.159.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

HC INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, whose principal place of business is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on June 27<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “HC TRADEMARKS S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by one hundred (500) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

**Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

**Art. 16.** The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of 2011.

### Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value as follows:

HC INTERNATIONAL S.A. represented as stated above, declares to subscribe to the 500 (five hundred) shares by a contribution in kind of the following trademarks (hereafter “the Trademarks”):

The Used Trademarks and the Not Used Trademarks will be referred together as “The Trademarks”.

The Used Trademarks are including:

- The trademark «Henri Chenot - Diète Energétique» having been registered in Benelux under number 553547, and in Greece under number 122968/95 and having been worldwide registered under number 632529;
- The trademark «Henri Chenot - Ecodermia» having been registered in Benelux under number 553548, registered in Greece under number 122967 and worldwide registered under number 632530 as well as its extension the trademark «Ecodermia» having been registered in European Union under number 4616611;
- The trademark «Biontologie» having been registered in European Union under number 1575539;
- The figurative trademark «H Henri Chenot - Sources de Santé» having been registered in Benelux under number 723274;
- The trademark «H Henri Chenot - Sources» having been registered in European Union under number 2770410;
- The trademark «Biontis» having been registered in European Union under number 2776581;
- The trademark «Biotis» having been registered in European Union under number 2777498;
- The trademark «Henri Chenot» having been registered in Benelux under number 521456, registered in European Union under number 461792, registered in Canada under number TMA 712473 and worldwide registered under number 625255 as well as its extension the trademark «Chenot» having been registered in Benelux under number 793790, worldwide registered under number 9140932, registered in United States of America under number 3732958 and being in way of registration in Qatar under the numbers 56393, 56394 and 56395 and in United Arab Emirates under numbers 126542, 126543 and 126544;
- The trademark «Dominique Chenot» having been registered in Benelux under number 521457, registered in European Union under number 4617684 and worldwide registered under number 625256;
- The trademark «Chenot Equilibrio Naturale» having been registered in Benelux under number 521458 and worldwide registered under number 625257 as well as its extension the trademark «Equilibrio Naturale» having been registered in European Union under number 4616603;
- The figurative coloured trademark «Bionessere» having been registered in European Union under number 4168126 as well as its extension the figurative black and white trademark «Bionessere» having been registered in European Union under number 4168043 and worldwide registered under number 861108;
- The trademark «Bionessere» having been registered in European Union under number 4168068 and worldwide registered under number 861107;
- The logo «HC» in black and white having been registered in Benelux under number 800227 and worldwide registered under number 914933 and being in way of registration in Qatar under numbers 56396, 56397 and 56398 and in United Arab Emirates under numbers 126545, 126546 and 126547.

The Not Used Trademarks are including:

- The trademark «Actifage» having been registered in European Union under number 4962494;
- The trademark «Actifcontrol» having been registered in European Union under number 4962577;
- The trademark «Soggiorno Benessere Dominique Chenot» having been registered in European Union under number 4616439;
- The trademark «Actif Nutrigen» having been registered in European Union under application number 009438532;
- The trademark «Actif Regenage» having been registered in European Union under application number 009438565;
- The trademark «Actif Regen» having been registered in European Union under application number 009160854;
- The trademark «Actif Detox» having been registered in European Union under application number 009160888.

The said contribution is valued at EUR 5,000,000.- (five million euro).

Such aggregate amount will be allocated as follows:

- five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) shall be allocated to the nominal capital account of the Company, and
- four million five hundred thousand euro (EUR 4,500,000.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued by the Board of Directors of HC INTERNATIONAL S.A. that:

- HC INTERNATIONAL S.A. is the owner of the Trademarks;
- HC INTERNATIONAL S.A. is the entity solely entitled to the Trademarks and possessing the power to dispose of the Trademarks;

- none of the Trademarks are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Trademarks and none of the Trademarks are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Trademarks be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, such Trademarks are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- on June 28, 2011, the Trademarks to be contributed are worth EUR 5,000,000.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 3,500.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Fabio MAZZONI, born on January 20<sup>th</sup> 1960 in Ixelles (Belgium), professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mrs Violène ROSATI, born on April 23<sup>rd</sup> 1977 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mrs Dominique GRENIER, born on August 10<sup>th</sup> 1952 in Setif (Algeria), professionally residing at F-06110 Le Cannet, 23, rue des Breugières (France);

- Mrs Catherine GIORDANO, born on June 7<sup>th</sup> 1976 in Asti (Italy), professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two (2) managers.

2. The address of the Company is fixed at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

HC INTERNATIONAL S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se trouve au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 27 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).



**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «HC TRADEMARKS S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.



*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale comme suit:

HC INTERNATIONAL S.A. ici représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales par apport en nature des marques détenues suivantes (ci-après «les Marques»):

Les Marques utilisées et les Marques non utilisées, sont référées comme les «Marques»:

Les Marques utilisées sont:

- La Marque «Henri Chenot - Diète Energétique» enregistrée au Benelux sous le numéro 553547, en Grèce sous le numéro 122968/95 et enregistrée dans le monde entier sous le numéro 632529;
- La Marque «Henri Chenot - Ecodermia» enregistrée au Benelux sous le numéro 553548, en Grèce sous le numéro 122967 et enregistrée dans le monde entier sous le numéro 632530 ainsi que l'extension de la Marque «Ecodermia» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4616611;
- La Marque «Biontologie» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 1575539;
- La Marque figurative «H Henri Chenot - Sources de Santé» enregistrée au Benelux sous le numéro 723274;
- La Marque «H Henri Chenot - Sources» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 2770410;
- La Marque «Biontis» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 2776581;
- La Marque «Biotis» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 2777498;
- La Marque «Henri Chenot» enregistrée au Benelux sous le numéro 521456, enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 461792, enregistrée au Canada sous le numéro TMA 712473 et enregistrée dans le monde entier sous le numéro 625255 ainsi que son extension la Marque «Chenot» enregistrée au Benelux sous le numéro 793790, dans le monde entier enregistrée sous le numéro 9140932, enregistrée aux Etats Unis d'Amérique sous le numéro 3732958 et sont en train d'être enregistrées au Qatar sous les numéros 56393, 56394 et 56395 et dans les Emirats Arabes sous les numéros 126542, 126543 et 126544;
- La Marque «Dominique Chenot» enregistrée au Benelux sous le numéro 521457, enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4617684 and worldwide registered under number 625256;
- La Marque «Chenot Equilibrio Naturale» enregistrée au Benelux sous le numéro 521458 dans le monde entier enregistrée sous le numéro 625257 ainsi que son extension la Marque «Equilibrio Naturale» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4616603;
- La Marque figurative en couleur «Bionessere» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4168126 ainsi que son extension figurative en noir et blanc la Marque «Bionessere» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4168043 dans le monde entier enregistrée sous le numéro 861108;
- La Marque «Bionessere» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4168068 dans le monde entier enregistrée sous le numéro 861107;
- Le logo «HC» en noir et blanc enregistrée au Benelux sous le numéro 800227 dans le monde entier enregistrée sous le numéro 914933 et sont en train d'être enregistrée au Qatar sous les numéros 56396, 56397 et 56398 et aux Emirats Arabes sous les numéros 126545, 126546 and 126547.

Les Marques non utilisées sont:

- La Marque «Actifage» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4962494;
- La Marque «Actifcontrol» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4962577;
- La Marque «Soggiorno Benessere Dominique Chenot» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 4616439;
- La Marque «Actif Nutrigen» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 009438532;
- La Marque «Actif Regenage» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 009438565;
- La Marque «Actif Regen» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 009160854;
- La Marque «Actif Detox» enregistrée dans l'Union Européenne sous le numéro 009160888.

Ledit apport est évalué à EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros). Ledit apport sera affecté de la manière suivante:

- cinq mille euros (EUR 5.000) seront affectés au compte nominal de capital social de la Société, et
- quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par le Conseil d'Administration de la société HC INTERNATIONAL S.A., que:

- HC INTERNATIONAL S.A. est propriétaire des Marques;
- CINTERNATIONAL S.A. est le seul ayant droit sur ces Marques et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des Marques n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des Marques n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces Marques sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Marques, requises à Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- en date du 28 juin 2011, les Marques à apporter ont une valeur de EUR 5.000.000,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 3.500.

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabio MAZZONI, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Madame Violène ROSATI, née le 23 avril 1977 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Madame Dominique GRENIER, née le 10 août 1952 à Setif (Algérie), résidant professionnellement au F-06110 Le Cannel, 23, rue des Breugnières (France);

- Madame Catherine GIORDANO, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30950. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100218/434.

(110114604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

#### **Sitos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 25, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.231.

Par jugement rendu le 14 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> Chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- SITOS INTERNATIONAL SA, ayant eu son siège social à L-8041 Bertrange, 25, rue des Romains, Cité Kiedchen, (RCS B0060231)

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2011109484/16.

(110124707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Skans Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JUIL. 2011.

*Pour SKANS HOLDING S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011109485/16.

(110123963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Skarman & Skarman S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 71.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109486/10.

(110123736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**SOCIETE BARBIER Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.100.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109488/10.

(110123720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Esofac Luxembourg S.A., Société d'Etudes Sociales, Financières et Actuarielles, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109489/10.

(110123640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Socfiba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünwald.

R.C.S. Luxembourg B 85.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 juillet 2011.  
Pour SOCFIBA S.A.  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.  
Signature

Référence de publication: 2011109487/13.

(110124764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**S.G.T. S.A., Société de Gestion et Travaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 20.477.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109490/10.

(110124481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Société de Participations François Muller, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 juillet 2011.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANCOIS MULLER S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011109491/13.

(110124751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Soluxfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109492/10.

(110123611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat de gérant de la société SOVALIM S.à r.l. (Société de Valorisation Immobilière), établie au 209, rue des Romains, L-8041 BERTRANGE et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous te numéro B 35 097.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

M. Alain VAN KASTEREN.

Référence de publication: 2011109493/11.

(110123842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109494/11.

(110124263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**St.Quadrat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 48.055.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011109496/15.

(110123694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Stefan Altmeyer GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 6, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 49.885.

---

wir bestätigen, dass die Firma Socimmo Constructions S.A., L-5691 Ellange (Handelsregister-Nr. B42031) die 25 Anteile an Herrn Stefan Altmeyer am 12.07.2011 abgetreten hat und nun alleiniger Anteilhaber ist.

Ellange, 12.07.2011.

Stefan Altmeyer GdbR

L-5691 Ellange

Stefan Altmeyer

Référence de publication: 2011109497/13.

(110123931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Sunridge S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.582.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109498/11.

(110124685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Tempus Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.132.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109499/10.

(110123690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Tempus Holdings B S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.131.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109500/10.

(110123691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 162.135.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intelsat Global S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15<sup>th</sup> December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149.927, represented by Me Sophie Bronkart, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 7 July 2011 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities)

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a joint stock company (société anonyme) under the name of Intelsat Global Holdings S.A. which is hereby established as follows:

**Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form, Name.** There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat Global Holdings S.A. (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and any interested parties will be notified by the Board of Directors.

**Part II. Purpose, Object**

**Art. 4. Purpose, Object.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner in, development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.



4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

4.3 The Company may borrow in any form and issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Part III. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company has an issued share capital of fifty thousand USDollars (USD50,000) represented by a total of fifty million (5,000,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar Cent (USD 0,01) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at eight hundred and forty-one thousand eight hundred and twenty-two point one zero four four USDollars (USD 841,822.1044) to be represented by eighty-four million one hundred and eighty-two thousand two hundred and ten point four four (84,182,210.44) Shares, each with a nominal value of one USDollar Cent (USD 0.01).

5.2.1 The authorised un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial.

5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised unissued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any pre-emptive subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have these Articles amended accordingly.

5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles.

5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash of the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

#### **Art. 6. Shares in registered form only.**

6.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.

6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the

Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.

6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

#### **Art. 7. Voting Rights of Shares.**

7.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

#### **Art. 8. Transfer of Shares.**

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

### **Part IV. Other securities**

#### **Art. 9. Other Securities in registered form.**

9.1.1 Securities (other than Shares which are covered by ) of the Company are in registered form only.

9.1.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depository or any other depository or trustee (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depository designated by one or more Depositaries, the Company, subject to having received from the Depository with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

### **Part V. Management of the company**

#### **Art. 10. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.**

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder, the Company may, at the option of the sole Shareholder, be managed by one Director as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

10.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

10.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

#### **Art. 11. Composition of the Board of Directors.**

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.

11.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

11.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

#### **Art. 12. Chairman.**

12.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General

Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

12.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

#### **Art. 13. Board Proceedings.**

13.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

13.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty-four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

13.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

13.4 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.

13.5 Meetings of the Board of Directors may be validly held physically or, at any time and in all circumstances, by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director and permit the participants to communicate with each other. A Director attending the meeting in such manner (other than physically) shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

13.6 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

13.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

#### **Art. 14. Delegation of power, Committees, Secretary.**

14.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

14.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

14.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

**Art. 15. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

#### **Art. 16. Board Indemnification.**

16.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

16.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article , every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

16.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

16.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

16.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

16.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

16.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

16.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### **Art. 17. Conflicts of Interest.**

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

### **Part VI. General meetings**

#### **Art. 18. General Meetings - Annual General Meeting.**

18.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 20:30 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

18.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

18.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

18.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.

18.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by a simple majority of the votes attaching to Shares cast.

18.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.

18.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

18.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

18.9.1 the date, time and place of the General Meeting,

18.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder,

18.9.3 the number of Shares held by the Shareholder,

18.9.4 the agenda,

18.9.5 the text of the proposed resolutions,

18.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

18.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business days preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

18.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

18.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).

18.12 In case the Company has only one holder of Shares, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

18.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

#### **Part VII. Amendment of articles**

**Art. 19. Amendments of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### **Part VIII. Accounting year, Audit**

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

**Art. 21. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréée).

#### **Part IX. Allocation**

##### **Art. 22. Allocation of Profits.**

22.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

22.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit.

#### **Part X. Distributions, Winding up**

##### **Art. 23. Distributions of dividends on Shares.**

23.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares.

23.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

23.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).

23.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five (5) years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.



#### **Art. 24. Winding up, Liquidation, Return of Capital.**

24.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or at whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

24.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares in accordance with the provisions set forth below.

24.3 The balance of the assets of the Company shall be applied in proportion to the respective number of Shares outstanding.

#### **Part XI. Sole shareholder, Definitions, Applicable law**

**Art. 25. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

#### **Art. 26. Definitions.**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Articles or Articles of Incorporation | Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time                            |
| Board or Board of Directors           | Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company   |
| Company Law                           | Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof) |
| Director                              | Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company                   |
| General Meeting                       | Means the general meeting of Shareholders  |
| Share Register                        | Means the register of Shares and Shareholders  |
| Share Reserve                         | Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves  |
| Shareholder                           | Means a duly registered holder of Shares of the Company  |
| Shares                                | Means the shares (actions) of the Company  |

**Art. 27. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the five million (5,000,000) shares for fifty thousand US Dollars (USD50,000) by a payment in cash of fifty thousand US Dollars (USD50,000).

Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31 December 2011 subject to the articles of incorporation of the Company:

| Nom               | Profession                   | Professional Address                               | Date of Birth    | Place of Birth |
|-------------------|------------------------------|--|------------------|----------------|
| Denis Villafranca | Private Equity Executive     | 54, avenue Marceau F-75008 Paris                   | 16 June 1972     | Auch, France   |
| David McGlade     | Satellite Industry Executive | 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008 | 22 December 1960 | New Mexico, US |
| Raymond Svider    | Satellite Industry Executive | 667, Madison Avenue New York, NY 10021             | 27 August 1962   | Paris, France  |



|                |                          |  |                  |                     |
|----------------|--------------------------|--|------------------|---------------------|
| Justin Bateman | Private Equity Executive | 667, Madison Avenue New York, NY 10021               | 23 December 1973 | Tunbridge Wells, UK |
| David Roux     | Private Equity Executive | 2775, Sand Hill Road, Suite 100 Menlo Park, CA (USA) | 19 November 1956 | Connecticut, USA    |
| Egon Durban    | Private Equity Executive | Broadbent House 65, Grosvenor Street, London W1K 3JH | 23 August 1973   | Lübeck, Germany     |

3. KPMG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 103.065, has been appointed as auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31 December 2011 subject to the articles of association of the Company.

4. The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2011 and the first annual general meeting shall be held in 2012.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat Global S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.927, représentée par Maître Sophie Bronkart, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 7 juillet 2011 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Intelsat Global Holdings S.A. qu'elle constitue par les présentes:

### Partie I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Intelsat Global Holdings S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

#### Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

### Partie II. Objet social

#### Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats

de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (any ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

### **Partie III. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) représenté par un total de cinquante millions (5.000.000) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0.01) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à huit cent quarante-et-un mille huit cent vingt-deux virgule un zéro quatre quatre Dollars des Etats-Unis (USD 841.822,1044) représenté par un total de quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille deux cent dix virgule quatre quatre (84.182.210,44) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).

5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable à partir de la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de constitution de la Société.

5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.**

6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.

6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

#### **Art. 7. Actions - Droits de Vote.**

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

#### **Art. 8. Transfert d'Actions.**

8.1 Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

### **Partie IV. Autres titres**

#### **Art. 9. Autres Titres sous forme nominative.**

9.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

9.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

### **Partie V. Administration de la société**

#### **Art. 10. Administration de la Société – Conseil d'Administration - Administrateur unique.**

10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, le cas échéant, être administrée par un seul Administrateur tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

#### **Art. 11. Composition du Conseil d'Administration.**

11.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.

11.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.

11.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 12. Président.**

12.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

12.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

#### **Art. 13. Procédures au sein du Conseil.**

13.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

13.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

13.3 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

13.4 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

13.5 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues physiquement ou, à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné et permettant aux participants de communiquer entre eux. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens (autrement que physiquement) est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

13.6 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

13.7 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.**

14.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).

14.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

14.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la

Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 16. Indemnisation du Conseil.**

16.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

16.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 16.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

16.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

16.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

16.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

16.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

16.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

16.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **Art. 17. Conflits d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

### **Partie VI. Assemblées générales**

#### **Art. 18. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.**

18.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

18.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 20.30 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

18.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.



18.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

18.5 Tout Actionnaire peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.

18.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions.

18.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.

18.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

18.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

18.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,

18.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire,

18.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient,

18.9.4 l'ordre du jour,

18.9.5 le texte des résolutions proposées,

18.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

18.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

18.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.

18.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).

18.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.

18.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

## **Partie VII. Modifications statutaires**

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

## **Partie VIII. Exercice social, Audit**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 21. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.



## Partie X. Allocation

### Art. 22. Allocation des bénéfices.

22.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

22.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée.

## Partie X. Distributions et Liquidation

### Art. 23. Distributions de dividendes sur les Actions.

23.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous la forme de dividendes sur les Actions.

23.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).

23.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).

23.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq (5) ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

### Art. 24. Liquidation, Restitution de Capital.

24.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelque raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.

24.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions conformément aux dispositions ci-dessous.

24.3 Le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant d'Actions en circulation.

## Partie XI. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

**Art. 25. Actionnaire Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).

### Art. 26. Définitions.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Actionnaires                        | Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré  |
| Actions                             | Signifie les actions de la Société  |
| Assemblée Générale                  | Signifie l'assemblée générale des Actionnaires  |
| Conseil ou Conseil d'Administration | Signifie le conseil d'administration de la Société  |
| Administrateur                      | Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société                |
| Loi sur les Sociétés Commerciales   | Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci) |
| Registre d'Actions                  | Signifie le registre des Actions et des Actionnaires  |
| Réserve d'Actions                   | Signifie toute réserve, prime d'émission, surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres réserves                       |
| Statuts                             | Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre  |

**Art. 27. Lois applicables.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

### Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été constitués par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement libéré les cinq millions (5.000.000) actions par un paiement en numéraire de cinquante mille US Dollars (USD50.000).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

### Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 1.300,

### Décisions extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2011, sous réserve des statuts de la Société:

| Nom               | Profession                   | Adresse professionnelle                              | Date de naissance | Lieu de naissance   |
|-------------------|------------------------------|--|-------------------|---------------------|
| Denis Villafranca | Private Equity Executive     | 54, avenue Marceau F-75008 Paris                     | 16 juin 1972      | Auch, France        |
| David McGlade     | Satellite Industry Executive | 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008   | 22 décembre 1960  | New Mexico, US      |
| Raymond Svider    | Satellite Industry Executive | 667, Madison Avenue New York, NY 10021               | 27 août 1962      | Paris, France       |
| Justin Bateman    | Private Equity Executive     | 667, Madison Avenue New York, NY 10021               | 23 décembre 1973  | Tunbridge Wells, UK |
| David Roux        | Private Equity Executive     | 2775, Sand Hill Road, Suite 100 Menlo Park, CA (USA) | 19 novembre 1956  | Connecticut, USA    |
| Egon Durban       | Private Equity Executive     | Broadbent House 65, Grosvenor Street, London W1K 3JH | 23 août 1973      | Lübeck, Germany     |

3. KPMG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065, a été nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2011, sous réserve des statuts de la Société.

4. La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011 et la première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent document, la partie comparante a signé le présent acte original avec nous, Notaire, qui connaissons la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. BRONKART – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation:LAC/2011/31456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le quatorze juillet de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011100237/817.

(110113837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Thai Union EU Seafood 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.672.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Thai Union EU Seafood 2 S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Johannes L. de Zwart  
*Administrateur A*

Référence de publication: 2011109501/15.

(110123655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109502/11.

(110124674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Titan Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.667.186,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.473.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011109503/11.

(110123768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Tom's Fleesch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109510/9.

(110123889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Trèves Offices SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 140.084.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109511/10.

(110124479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.628.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Director / Director

Référence de publication: 2011109506/14.

(110124068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Tradenet Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 79.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109512/10.

(110123615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Tycon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 30.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 juillet 2011.

Pour TYCON S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011109513/13.

(110124760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Unitpool Asset Management Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109514/10.

(110124302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Universal Securitisation Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.470.

Die Bilanz am 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29.07.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011109515/12.

(110124503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Universal-Investment-1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.032.

---

Die Bilanz am 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29.07.2011.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Vera Hardt

Référence de publication: 2011109516/13.

(110124502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**UFG-LFP International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.447.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Guillaume Bricka / Philippe Verdier

*Responsable juridique / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011109517/12.

(110123958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

*Pour ULYSSES*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Valérie GLANE / Corinne AEXANDRE

*Attaché principal / -*

Référence de publication: 2011109518/15.

(110123990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Vitus Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011109519/10.

(110124279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**VBC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109520/10.

(110123838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

**Sparta Investments Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.150.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who will be depositary of the present deed.

There appeared:

SPARTA CAPITAL S.A., a public company limited by shares, with registered office at Calle 53 E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Register under number 443527, here represented by:

Mr. Guillaume de Villenaut, private employee, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with full power to act alone and with full power of substitution to represent the undersigned, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation") of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.**

The name of the company is "SPARTA INVESTMENTS HOLDING" (the "Company"). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever,



including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may give credit to and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, and transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares" with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. A register of the shareholders of the Company (the "Shareholders Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the Shareholders Register.

6.4. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or two directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors at least one of which being a class A director and at least another one being a class B director in all matters or the joint signatures.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board but only within the limits of such power.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 10.30 a.m.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

**Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

**Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

**VII. General provisions**

**Art. 15.**

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31<sup>st</sup> December 2011.

The first annual General Meeting shall be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the appearing party, represented its special attorney, declares to subscribe for all the three hundred and ten (310) Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), each.

All the three hundred and then (310) Shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. Mr. Simone De Turris, lawyer and tax expert, born on 26 May 1973 in Uster, Switzerland, residing professionally at Uraniastrasse 24, CH-8001 Zurich, Switzerland, is appointed as class A director for a period of six (6) years which will expire on the annual General Meeting of 2017;

2. The following persons are appointed as class B directors of the Company for a period of six (6) years which will expire on the annual General Meeting of 2017:

- Maître Juliette Mayer, avocat à la Cour, born on 19 January 1969, in Bischwiller, France, residing professionally at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- Mr. Guillaume de Villenaut, private employee, born on 12 July 1974 in Nevers, France, residing professionally at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., having its registered office at 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 97.326, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years which will expire on the annual General Meeting of 2017.

5. The registered office of the Company is set at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le septième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SPARTA CAPITAL S.A., une société anonyme régie sous les lois de la République du Panama, ayant son siège social à Calle 53 E, Urbanización Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama City, République of Panama, immatriculée au registre public de Panama sous le numéro 443527.

Ici représentée par:

M. Guillaume de Villenaut, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec pouvoir d'agir seul avec faculté de substitution de représenter la soussignée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

Le nom de la Société est "SPARTA INVESTMENTS HOLDING" (la "Société"). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le "Conseil"). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale"), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des billets à ordre, des obligations, emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra accorder des crédits et prêter des fonds, y compris les produits d'emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent trente et un mille Euros (31.000,- Euro) composé de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- Euro), chacune (ci-après nommée individuellement "Action" ou collectivement "Actions").

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. Un registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") sera conservé au siège social de la Société où il sera tenu à la disposition des actionnaires qui souhaiteront le consulter. Ce registre mentionnera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants payés pour

chaque Action, ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ceux-ci. La propriété des Actions sera établie par l'inscription au Registre des Actionnaires.

6.4. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

##### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.



(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un au moins sera un administrateur de catégorie A, et un autre sera un administrateur de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

#### **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de mai à 10.30 heures.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

#### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s).

13.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 14. Dissolution - Liquidation.**

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 15.**

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée par deux de ses représentants légaux, déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune. Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,-Euro) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. M. Simone De Turris, lawyer and tax expert, né le 26 mai 1973, à Uster, Suisse, demeurant professionnellement au Uraniastrasse 24, CH-8001 Zurich, Suisse, est nommé en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société pour une durée de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de catégorie B de la Société pour une durée de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2017:

- Maître Juliette Mayer, avocat à la Cour, né le 19 janvier 1969, à Bischwiller, France, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- M. Guillaume de Villenaut, employé privé, né le 12 juillet 1974 à Nevers, France, demeurant professionnellement au 18, rue Eugène Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. Optio Expert Comptable et Fiscal S.à r.l., établie et ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326, est nommé comme

commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

5. Le siège social de la Société est établi au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Guillaume de Villenaut, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100412/493.

(110114443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Vesta Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109521/10.

(110123844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Whirlwind Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.805.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109522/10.

(110124467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Yukos Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.188.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011109523/12.

(110124061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**2 L 2 I (La Luxembourgeoise d'Investissements Industriels), Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.878.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association en date du 24 octobre 2002  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2L2I S.A.

Signature

Référence de publication: 2011109524/12.

(110124566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

---

**Speld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109541/10.

(110125568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Autocars Ecker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 22.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109542/10.

(110125444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**ADM Groupe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5521 Remich, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 116.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 juillet 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011109544/12.

(110125099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**AIMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.907.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.  
AIMG S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011109545/15.

(110125080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Anasco Holding Company S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 14.859.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg  
CONSEIL S.A.  
3, avenue Pasteur  
L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011109546/14.

(110125234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Antonie Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.334.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.  
ANTONIE SàRL en liquidation volontaire  
Fides (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Liquidateur

Référence de publication: 2011109549/15.

(110125077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Antonie Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.334.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.  
ANTONIE SàRL en liquidation volontaire  
Fides (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Liquidateur

Référence de publication: 2011109550/15.

(110125078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Chabert Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.519.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Lucile WERNERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 22 juillet 2011.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «CHABERT PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.- EUR) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.- ) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.



A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de novembre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9989. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011108648/173.

(110124898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Antonie Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.334.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

ANTONIE SàRL en liquidation volontaire

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2011109551/15.

(110125079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Atradius Credit Insurance, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.817.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109552/10.

(110125148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

---

**Achats Actions Benelux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.340.

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société en date du 14 juillet 2011 que:

ont été renommés aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

a été nommée aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

- la société Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.  
Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2017.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011112220/23.

(110129043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

**Villa Schlammestee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 106.557.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincenzo LAURIA, restaurateur, né à Salandra(Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A,rue de Luxembourg;

2.- Monsieur Marziale CACCHIONE, indépendant, né à Serracapriola (Italie), le 26 février 1950, demeurant à L-4954 Bascharage, 13, Cité Kauligwies.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée VILLA SCHLAMMESTEE S. à r.l., avec siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 106.557

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C numéro 671 du 08 juillet 2005, rectifié en date du 23 mars 2005, publié par extrait au Mémorial C 787 du 05 août 2005,

que le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Vincenzo LAURIA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .    | 50  |
| 2.- Monsieur Marziale CACCHIONE, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . . | 50  |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .  | 100 |

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu,serait repris par eux de façon solidaire,

- qu'il n'échut pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lauria, Cacchione, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011113514/43.

(110129492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.